

Déclaration taxe d'apprentissage



Fiche Pratique : Taxe d'apprentissage



► Contexte

La taxe d'apprentissage est dorénavant due pour les employeurs sous statuts associatifs.

Elle est déclarée en DSN.

Certaines conditions permettent l'exonération et l'assujetissement.

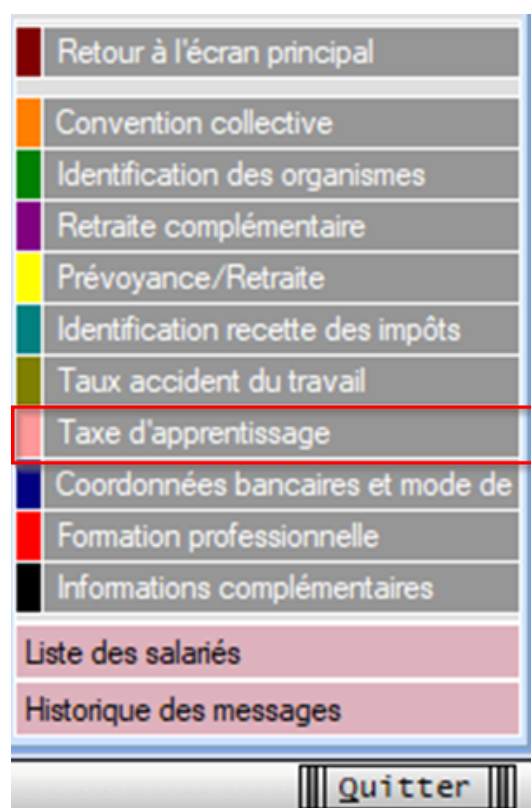
La mise à jour vous étant proposée en mai, une régularisation doit être opérée pour les mois de mars et avril 2026 (cf paragraphe régularisation).

► Nouvel onglet

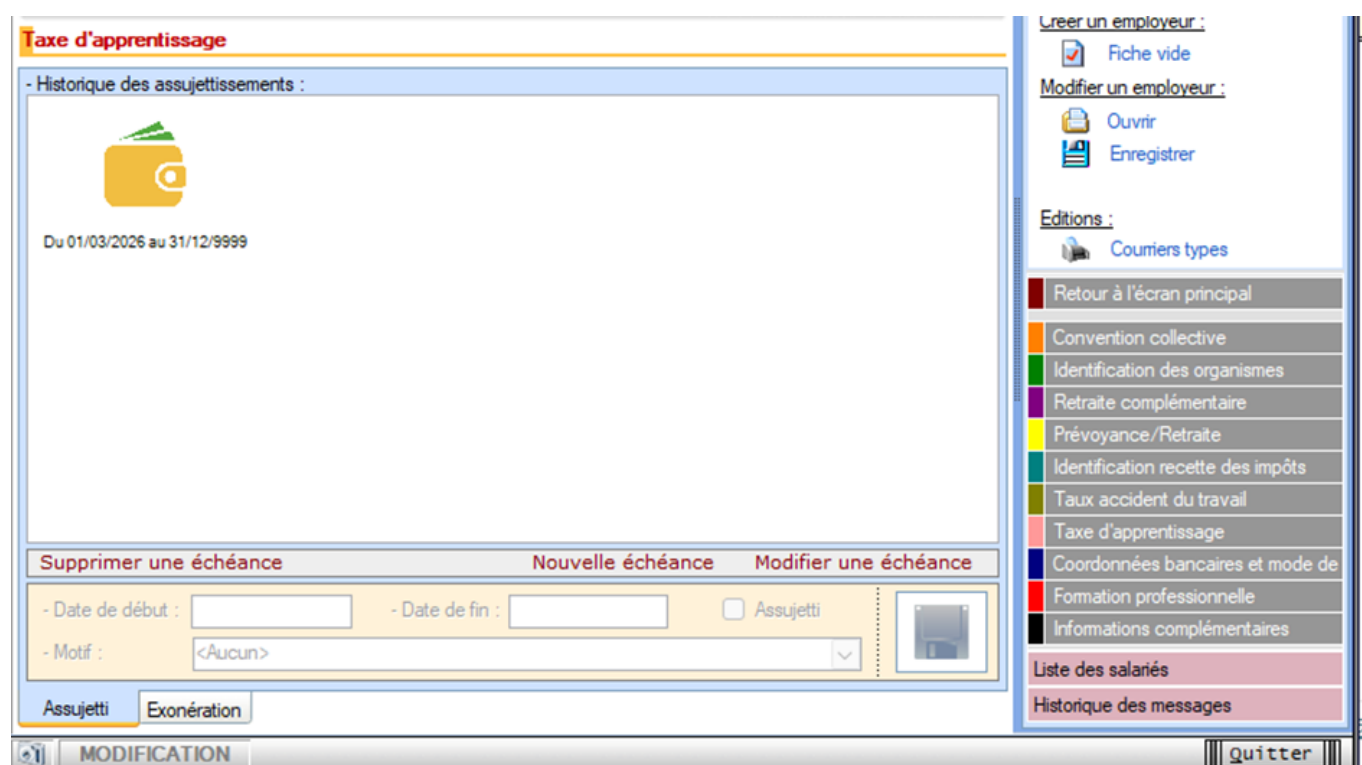
Dans l'onglet employeur, un nouvel onglet est proposé dans le volet de

navigation :

Cliquer sur cet onglet et cette fenêtre s'ouvre :



Cliquer sur cet onglet et cette fenêtre s'ouvre :



Par défaut un historique d'assujettissement en date du 1^{er} mars 2026 est proposé.

► Gestion du Non assujettissement

Si toutefois l'employeur que vous gérez ne doit pas être assujetti, vous avez la possibilité de modifier ce paramètre en modifiant l'échéance et en sélectionnant un motif de non-assujettissement :



Penser à décocher la case « assujetti »

Taxe d'apprentissage

- Historique des assujettissements :



Du 01/03/2026 au 31/12/9999

Supprimer une échéance Nouvelle échéance Modifier une échéance

- Date de début : 01/03/2026 - Date de fin : 31/12/9999 ☐ Assujetti

- Motif : 006 - Sociétés et personnes morales ayant pour objet exclusif l'enseignement

Assujetti Exonération

► Exonération

Si vous êtes concerné par une exonération du fait par exemple, de l'embauche d'un apprenti et à condition que la masse salariale du mois m-1 soit inférieure à 6 smic, alors vous pouvez cliquer sur l'onglet « exonération »

et venir renseigner le mois d'exonération.

Taxe d'apprentissage

Motif d'exonération	Date de début	Date de fin
074 - Exonération Taxe d'apprentissage pour un emp	01/03/2026	31/03/2026

Enregistrer

Assuietti Exonération

Remarques :

Si l'association emploie uniquement des apprentis, l'exonération est portée directement sur le contrat, vous n'avez rien à faire.

Si l'apprenti arrive ou quitte son employeur en cours du mois, alors il compte dans l'effectif du calcul de l'exonération.

► Calcul de la taxe d'apprentissage

La base de calcul de la taxe d'apprentissage est la même que celle retenue pour le calcul des cotisations.

La taxe d'apprentissage est constituée de deux parts :

- Une part principale qui finance les formations par apprentissage ; c'est cette contribution qui apparait sur le bp chaque mois.
- Un solde (ou versement libératoire) qui finance le développement des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage) et l'insertion professionnelle.

Cette dernière part est à verser chaque année et sera proposée dans une maj ultérieure.

C'est sur la DSN d'avril N+1 (exigible le 5 ou 15 mai N+1) que vous devez le faire :

- Au titre de l'année N ;
- Et pour chacun de vos établissements.

En DSN, le solde de la taxe d'apprentissage est déclaré sur chacun des établissements de l'entreprise via le CTP 995 (taux de 0,09 %).

Part principale de la taxe d'apprentissage

Solde de la taxe d'apprentissage

- **0,59 %** pour les établissements situés en métropole (hors Alsace-Moselle) et dans les Dom ;
- **0,44 %** pour les établissements situés en Alsace-Moselle.

Part principale de la taxe d'apprentissage

Solde de la taxe d'apprentissage

0,09 % pour les établissements situés en métropole (hors Alsace-Moselle) et dans les Dom.

Pour rappel : le solde de la taxe d'apprentissage n'est pas dû pour les établissements situés en Alsace-Moselle.

Si aucune exonération n'est envisageable, alors vous obtenez le bp suivant :

Durée des congés payés : Code Travail Art L. 3141-3 à 20 et L. 3164-9

Durée du préavis : Code Travail Art L. 1237-1, L1234-1 et L. 1234-2

Désignation	NB d'heures	Bases	Cotisations salariales		Bases	Cotisations patronales	
			Taux	Montant		Taux	Montant
Salaire	151.67			2 252.36			
Salaire Brut				2 252.36			
Assurance Maladie		2 252.36	0.00	0.00	2 252.36	7.00	157.67
Maladie complémentaire					2 252.36	6.00	135.14
Contribution solidarité					2 252.36	0.30	6.76
Assurance Vieillesse Plafonnée		2 252.36	6.90	155.41	2 252.36	8.55	192.58
Assurance Vieillesse Totalité					2 252.36	2.11	47.52
Assurance Vieillesse Totalité		2 252.36	0.40	9.01			
Allocations familiales					2 252.36	3.45	77.71
Allocations familiales complément					2 252.36	1.80	40.54
Accident du travail					2 252.36	3.71	83.56
FNAL					2 252.36	0.10	2.25
Retraite complémentaire plafonné		2 252.36	3.150	70.95	2 252.36	4.720	106.31
Contribution d'équilibre général T1		2 252.36	0.86	19.37	2 252.36	1.29	29.06
contrat famille		4 005.00	1.751	70.13	4 005.00	2.627	105.21
Chômage Totalité		2 252.36	0.00	0.00	2 252.36	4.00	90.09
Assedic FNGS					2 252.36	0.25	5.63
Formation prof. légale					2 252.36	0.550	12.39
Taxe d'apprentissage					2 252.36	0.59	13.29
Contrib. Organisations syndicales					2 252.36	0.016	0.36
Détail base CSG/CRDS							
contrat famille		105.21	2.90	3.05			
contrat famille		105.21	6.80	7.15			
CSG et CRDS		2 212.94	2.90	64.18			
CSG déductible fiscalement		2 212.94	6.80	150.48			
Réduction générale des cotisations							-517.64
Total des retenues				549.73			588.43
NET IMPOSABLE				1 875.07			
NET A PAYER AVANT IMPOSITION				1 702.63			
Montant de l'impôt sur le revenu				0.00			
NET A PAYER APRES IMPOSITION				1 702.63			
MONTANT NET SOCIAL				1 702.63			

► Régularisation

cas 1 salariés sous contrat :

La mise à jour vous étant proposée en mai, une régularisation doit être opérée pour les mois de mars et avril 2026.

Ouvrir l'onglet « régularisation des cotisations » dans le volet de navigation



Un onglet taxe d'apprentissage a été créé :

Durée des congés payés : Code Travail Art L. 3141-3 à 20 et L. 3164-9

Durée du préavis : Code Travail Art L. 1237-1, L1234-1 et L. 1234-2

Désignation	NB d'heures	Bases	Cotisations salariales		Bases	Cotisations patronales	
			Taux	Montant		Taux	Montant
Salaire	151.67			2 252.36			
Salaire Brut				2 252.36			
Assurance Maladie		2 252.36	0.00	0.00	2 252.36	7.00	157.67
Maladie complémentaire					2 252.36	6.00	135.14
Contribution solidarité					2 252.36	0.30	6.76
Assurance Vieillesse Plafonnée		2 252.36	6.90	155.41	2 252.36	8.55	192.58
Assurance Vieillesse Totalité					2 252.36	2.11	47.52
Assurance Vieillesse Totalité		2 252.36	0.40	9.01			
Allocations familiales					2 252.36	3.45	77.71
Allocations familiales complément					2 252.36	1.80	40.54
Accident du travail					2 252.36	3.71	83.56
FNAL					2 252.36	0.10	2.25
Retraite complémentaire plafonné		2 252.36	3.150	70.95	2 252.36	4.720	106.31
Contribution d'équilibre général T1		2 252.36	0.86	19.37	2 252.36	1.29	29.06
contrat famille		4 005.00	1.751	70.13	4 005.00	2.627	105.21
Chômage Totalité		2 252.36	0.00	0.00	2 252.36	4.00	90.09
Assedic FNGS					2 252.36	0.25	5.63
Formation prof. légale					2 252.36	0.550	12.39
Taxe d'apprentissage					2 252.36	0.59	13.29
Régul. Taxe France et DOM du 01/03/2026 au 31/03/2026		0.00	0.00	0.00	2 252.36	0.59	13.29
Contrib. Organisations syndicales					2 252.36	0.016	0.36
Détail base CSG/CRDS							
contrat famille		105.21	2.90	3.05			
contrat famille		105.21	6.80	7.15			
CSG et CRDS		2 212.94	2.90	64.18			
CSG déductible fiscalement		2 212.94	6.80	150.48			
Réduction générale des cotisations							-517.64
Total des retenues				549.73			601.72
NET IMPOSABLE				1 875.07			
NET A PAYER AVANT IMPOSITION				1 702.63			
Montant de l'impôt sur le revenu				0.00			
NET A PAYER APRES IMPOSITION				1 702.63			
MONTANT NET SOCIAL				1 702.63			

Vous retrouvez sur la déclaration les périodes correspondantes :

mars :

Si vous n'avez pas occupé de personnel durant la période considérée indiquez :	BP	Code et libellé de la cotisation	NB salariés ou assurés
☐ J'ai cessé totalement mon activité à compter du	2603	992 Régularisation TA PRINCIPALE HORS ALSACE MOSELLE	

avril :

☐ J'en demanderai la réouverture le cas échéant	2604	959 CFP Entreprise de moins 11 salariés	
	2604	992 TA PRINCIPALE HORS ALSACE MOSELLE	
☐ très temporairement :	2604	668 Réduction Générale des cotisations	

Attention pour les employeurs basés en Alsace Moselle, le taux est différent 0.44 au lieu de 0.59.

Cas 2 salariés sortis :

Concernant les salariés sortis en mars ou avril, vous devez utiliser le module de régularisation de bulletin

Impact Emploi - [Régularisations]

DSN régularisations 2026

Type de régularisation

Mois	N°	Type	Période de paie

< >

Valider Quitter